ASSOCIATION PROFESSIONNELLE D’ASSUREURS

www.jurantiel.com, par ***OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel***

Organisme professionnel ou organisation professionnelle qui réunit les professionnels du secteur de l’assurance dans un Etat membre donné de la CIMA. Elle a souvent pour rôle de promouvoir l’industrie de l’assurance dans un marché spécifique de la CIMA (Etat membre). Cet organisme ou cette organisation est souvent à but non lucratif. On y retrouve entre autres :

- L’ASA- Bénin ;
- L’APSAB- Burkina Faso ;
- L’ASAC- Cameroun ;
- Le COMACA- RCA.
- L’APSACO- CONGO Brazzaville ;
- L’ASA-CI- Cote d’Ivoire ;
- La FEGASA- Gabon ;
- Le CCAM- Mali ;
- Le Comité des assureurs du Niger- Niger ;
- L’Association des Associations des assureurs du Sénégal- Sénégal ;
- L’Association des sociétés d’assurances du TCHAD ;
- Le Comité des assureurs du TOGO.

En droit CIMA, les associations professionnelles d’assureurs n’ont pas un statut explicite.

Par **OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel**